



FOOTING du MALVAL 2018 - REGLEMENT

Dimanche 30 septembre 2018, l'Association La Petite Foulée de La Fouillouse organise la 8^{ème} édition du Footing du Malval, au départ de la commune de La Fouillouse.

Article 1 : LIEU, DATE, NATURE DE LA COMPETITION

Dimanche 30 septembre 2018

Localisation :

Salle Socio Sportive
37 Rue de St Just
42480 La Fouillouse

Footing découverte du Malval :

- **18 km** Départ 8h45
- **14 km** Départ 8h45
- **9 km** Départ 9h15
- **5 km** Départ 9h30 (horaire de départ des bus)

Animation sans chronométrage ni classement.

18, 14 et 9 km : Départ et arrivée à proximité de la salle Socio Sportive,

5 km : Parcours principalement descendant, pour s'achever à proximité de la salle Socio Sportive. Les participants sont rassemblés au niveau de la salle Socio Sportive, pour être acheminés en bus jusqu'au point de départ.

Article 2 : ORGANISATEUR

Association La Petite Foulée de La Fouillouse

Contact :

- lapetitefoulee.lafouillouse@gmail.com
- Pascal VALETTE : 06.87.67.64.19
- Stéphane QUIBLIER : 06.20.76.01.24

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 : Inscription :

Nombre maximal de participants :

- Le nombre de participants est limité à **450 personnes au total**
- Le nombre de participants sur le **parcours de 5 km est limité à 100 personnes.**

Inscriptions :

- Inscription jusqu'au 28 septembre 2018 sur le site Logicourse : <http://www.logicourse.fr/>



La Petite Foulée

- Inscriptions par courrier : Le bulletin d'inscription devra être dûment complété, et renvoyé accompagné du règlement à l'ordre de « La Petite Foulée » avant le 28 septembre à Stéphane QUIBLIER, 5, Chemin du Coin, 42480 La Fouillouse
- Inscription possible sur place, à partir de 7h30 et jusqu'à 30mn avant l'heure de départ, et sous réserve du nombre total de participants.

3.2 Catégorie d'âge :

- Parcours de 18 km Accessible uniquement aux plus de 18 ans le jour de l'épreuve
- Parcours de 14 km Accessible uniquement aux plus de 18 ans le jour de l'épreuve
- Parcours de 9 km Accessible uniquement aux plus de 16 ans le jour de l'épreuve
- Parcours de 5 km Accessible uniquement aux plus de 8 ans le jour de l'épreuve.
Les enfants entre 8 et 14 ans doivent être accompagnés par un adulte.

3.3 : Certificat médical :

Il n'est pas exigé de certificat médical spécifique pour l'inscription à l'un des parcours de 14km, 9 km ou de 5 km ne faisant pas l'objet de chronométrage.

Toutefois, le participant doit s'assurer que son état de santé lui permet de pratiquer la course à pied en nature, sur terrain vallonné (environ 650m D+ sur le 18km, 440m D+ sur le 14km, 200m D+ sur le 9 km).

3.4 : Droits d'inscription :

- 18km 5€
- 14km 5€
- 9 km 5€
- 5 km :
 - 5€ pour les personnes nées en 2002 ou avant
 - 2€ pour les personnes nées en 2003 ou après
- Nota : S'agissant d'un footing découverte, il n'est pas opéré de majoration financière pour une inscription sur place. Néanmoins, afin de faciliter l'organisation et garantir la possibilité de participer, l'inscription à l'avance est fortement recommandée.

3.5 : Athlètes handisports

Les parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes handisports.

3.6 : Mineurs

Autorisation parentale : Pour les jeunes de moins de 18ans, une autorisation écrite et signée des parents doit être jointe à l'inscription.

3.7 : Matériel de sécurité :

Le numéro de l'organisation des secours sera communiqué avant le départ de chacune des courses. Il est recommandé de détenir pendant la course son téléphone portable allumé, avec ce numéro de secours enregistré.

3.8 : Acceptation du présent règlement :

La participation au Footing du Malval 2018 implique l'acceptation pleine du présent règlement.



Article 4 : ASSURANCES

4.1 : Responsabilité civile

L'Association La Petite Foulée, organisatrice de cette manifestation, a souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MAE.

4.2 : Assurance dommages corporels

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 5 : REGLES SPORTIVES

5.1 : Limites horaires :

- Footing du Malval 18 km Temps maximum : 3h30
- Footing du Malval 14 km Temps maximum : 2h30
- Footing du Malval 9 km Temps maximum : 2h00
- Footing du Malval 5 km Temps maximum : 1h30

Passé ces délais, les concurrents seront considérés comme « hors course ». Ils pourront continuer sous leur seule responsabilité, et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

5.2 : Vestiaires / Douches :

Des douches Hommes et Femmes sont mises à disposition dans la salle Socio Sportive de La Fouillouse à l'arrivée de la course.

Veillez à ne rien laisser à l'intérieur des vestiaires pendant la course.

Article 6 : CLASSEMENTS et RECOMPENSES

6.1 : Classements

Il ne sera pas établi de chronométrage ni de classement.

6.2 : Récompenses :

Un lot sera offert aux 250 premiers inscrits, avant le départ de la course.

Article 7 : RAVITAILLEMENTS

Sur chaque parcours, des points de ravitaillement seront assurés.

- Footing 18 km : 2 ravitaillements liquide et solide, 3 ravitaillements liquide uniquement
- Footing 14 km : 1 ravitaillement liquide et solide, 3 ravitaillements liquide uniquement
- Footing 9 km : 1 ravitaillement liquide et solide, 1 ravitaillement liquide uniquement
- Footing 5 km : 1 ravitaillement liquide uniquement

Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée.



Article 8 : SECURITE et SOINS

8.1 : Voies utilisées

La compétition se déroule en majorité sur des chemins en milieu naturel, mais également en partie sur des voies ouvertes à la circulation.

Sur celles-ci, les participants devront emprunter le côté de la chaussée matérialisé par la signalétique en place et les indications des signaleurs. A défaut d'indication spécifique, les participants doivent emprunter le côté droit de la chaussée.

La course sera balisée avec de la rubalise et par des panneaux. Des signaleurs seront présents à chaque intersection de route et tout au long du parcours. Les participants s'engagent à respecter la signalétique.

8.2 : Sécurité des concurrents :

Le numéro de l'organisation sera communiqué aux participants avant le départ de chacune des courses. Ce numéro est à utiliser en cas de besoin d'assistance.

8.3 : Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Article 9 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours.

L'organisation se donne le droit d'exclure les coureurs ne respectant pas cet engagement.

Article 10 : DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans.

Article 11 : FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, et devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non respect des consignes entraînera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 12 : ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Dernière mise à jour 15 septembre 2018

LA PETITE FOULEE